

INFORMATIONS PREALABLES A L'OUVERTURE D'UNE OPERATION

(Décret N°92-158 du 20 février 1992 - article R237.4)

INTERVENTION :

.....

N° de commande / contrat :

ENTREPRISE Extérieure :

Adresse :

N° tél : N° fax :

Date d'arrivée : Durée prévisible des travaux :

Nombre prévisible de salariés affectés à l'opération : dont intérimaires :

Nom et qualification de la personne chargée de diriger l'intervention sur site :

SOUS TRAITANCE (Eventuelle)

<i>Raison sociale</i>	<i>Adresse</i>	<i>Téléphone</i>	<i>Libellé des travaux sous-traités</i>

DATE :

Rédacteur :

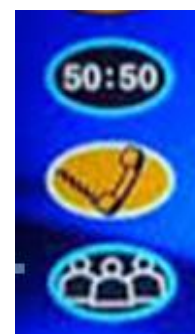
Qualification :

VISA :

MODE OPERATOIRE DE L'ENTREPRISE EXTERIEURE		RISQUES Sources potentielles de dommage corporel, matériel ou ayant un impact sur l'environnement	MESURES DE PREVENTION Mesures retenues pour prévenir les risques
PHASES Description chronologique des travaux à effectuer	MOYENS Description des matériels et méthodes utilisés		
DATE : Rédacteur : Qualification : VISA :			

MODE OPERATOIRE DE L'ENTREPRISE EXTERIEURE		RISQUES	MESURES DE PREVENTION
PHASES Description chronologique des travaux à effectuer	MOYENS Description des matériels et méthodes utilisés	Sources potentielles de dommage corporel, matériel ou ayant un impact sur l'environnement	Mesures retenues pour prévenir les risques
1/ Se rendre à la réunion	Véhicule de société	Accident de circulation	Respecter le code de la route Etre attentif aux autres
		Embouteillage	Partir $\frac{1}{2}$ heure en avance Utilisation du GPS
		Panne de véhicule	Contrat d'entretien sur les véhicules Vérification avant le départ
		Trouver une place de parking	Partir $\frac{1}{2}$ heure en avance Avoir de la monnaie en poche
2/ Préparer la vidéo projection	PC Portable	Panne informatique	Mettre la présentation sur clé USB
			Fournir en amont la présentation à l'ANFAS
	Vidéoprojecteur de la salle de réunion	Panne	Faire un test avant l'arrivée des participants
			Voir avec organisme pour un équipement vidéo de secours

3/ Faire la présentation	Orale	Extinction de voie	Collègue présent
		Non maitrise du sujet	Entrainement en amont de la réunion
		Trac	Maitrise du sujet et appliquer les consignes apprises en formation.
4/ Répondre aux questions	Code du travail, décret du 20 février 1992,		



A VOUS LA PAROLE

Rédacteur : Philippe LUCAS

Qualification : Manager HSSE LUBRIZOL Oudalle et membre du C.A. de l'ANFAS